

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX  
Séance du Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023**

L'An deux mille vingt trois et le premier février le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion, Mme Jeanine Parent, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, , Mme Danièle Massu, Mme Claude Rimette , Mr Raphaël Berthillier, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, , Mr Nicolas Perche, Mme Marie-Claude Pagneux, Mme Nathalie Buffy

Excusés : Mme Annick Thevenard, Mme Delphine Champion, ayant donné pouvoir à Mr Landré, Mr Laurent Martin ayant donné pouvoir à Mme Buffy, Mr Freddy Bereyziat

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023**

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 11 Janvier 2023.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

En raison d'éléments insuffisants, les questions  
4 – schéma directeur des eaux pluviales  
6 – Vente de terrain aux entreprises Jousseau et Moraco  
Sont retirées de l'ordre du jour

1- Tarifs 2023

La commission des finances lors de sa réunion du lundi 16 janvier 2023 s'est prononcée sur les différents tarifs applicables . Le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants :

**DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ**

Abonnés Place Vice Amiral Decourt le mètre linéaire à l'année :	12.50 €
Habités Rue Maréchal de Lattre le mètre linéaire chaque mercredi	1 €
Commerçant sédentaires le mètre linéaire à l'année	12.50 €
Passager le mètre linéaire chaque mercredi	1.50 € du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2 € à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2023 6 €
Minimum de perception	6 €
Camion outillage	70 €
Branchements électriques :	
<b>Balance / éclairage</b>	2€/marché 26 €/trimestre 104 €/ an
<b>Remorque réfrigérée</b>	4 € /marché 52 €/trimestre 208 €/an
<b>Camion réfrigéré, camion snack, Rôtisserie</b>	6 €/marché 78 € /trimestre 312 €/an

**2 véhicules ou plus de branchés**

7€/marché  
91 €/trimestre  
364 €/an

Tarifs fête foraine et marché aux fleurs

5 € le mètre linéaire

**LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL**

Table	2.00 € en 2023	Barrière	2.50 € en 2023
Chaise	1.00 € en 2023	Estrade	11.00 € en 2023

**REPLACEMENT MATERIEL COMMUNAL**

Chaises : 20.00 €

Tréteaux : 50 €

Plateaux : 70.00 €

**LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Association de Pont de Vaux : gratuité limitée à 3 fois par an pour la salle et la cuisine

Au-delà :

Salle bas + cuisine :	200 €
Salle du haut + cuisine :	100 €
• Chauffage salle du bas :	100 € dès la première utilisation
• Chauffage salle du haut :	60 € dès la première utilisation.

Entreprises de Pont de Vaux

• Salle bas + cuisine :	200 €
• Salle du haut + cuisine :	100 €
• Chauffage salle du bas :	100 €
• Chauffage salle du haut :	60 €

Associations ou entreprises extérieures et Particuliers

• Salle bas :	250 €
• Salle du haut :	150 €
• Cuisine :	50 €
• Chauffage salle du bas :	100 €
• Chauffage salle du haut :	60 €

Autres salles municipales : 15 € / heure

Pour toute utilisation : des frais de nettoyage pourront être facturés en cas de besoin au prix de 500 €

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DOCUMENTS EMPRUNTES – PAIEMENTS**

Document abimé ou perdu : demande de remplacement à neuf

Ou :

Roman Adulte :	20.00 €
Documentaire Adulte :	30.00 €
Livre enfant	13.00 €
DVD	40 €

Documents non rendus au-delà de 3 rappels à l'emprunteur :

- Facturation de l'ensemble des documents avec minimum de 15€ pour les rappels dont la somme serait en deçà de ce montant.
- Blocage des emprunts pour toute la famille inscrite

**DROIT DE PLACE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS**

Tarif annuel 130 €

**DROIT DE VOIRIE : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Tarif annuel : 7.50 € le m<sup>2</sup>

**DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS**

Tarif annuel pour 1 emplacement : 50.00 €

## COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR – TARIF DES CONCESSIONS

### Columbarium :

Pour une case 15 ans 285 €

Pour un case 10 ans 205 €

Jardin du souvenir : 55 €

### TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

#### Tarifs pour un emplacement de 2 m<sup>2</sup> 40 :

15 ans 110 €

30 ans 205 €

50 ans 390 €

-Vacations du gardien de police municipale pour les arrivées et départs de corps  
26.00 €

### PLAQUES EUTECTIQUES

10.00 € / plaque pour 10 plaques utilisées + 1 container  
9.00 € / plaque pour 20 plaques utilisées + 2 containers  
8.00 € / plaque pour 30 plaques utilisées + 3 containers  
7.00 € / plaque pour 40 plaques utilisées + 4 containers  
6.00 € / plaque pour 50 plaques utilisées + 5 containers

### Frais de scolarité pour la classe ULIS

200 € par élève

### Tarifs de remplacement de la vaisselle à la salle des fêtes

➤ Assiette plate 27 cm	6.40 €	➤ Verre ordinaire 13cl	0.95 €
➤ Assiette plate 20.5 cm	4.45 €	➤ Pot à eau 1.3l	4.10 €
➤ Assiette à dessert	3.90 €	➤ Saladier 28cm	7.50 €
➤ Fourchette	2.50 €	➤ Saladier 31 cm	9.10 €
➤ Cuillère (grande)	2.50 €	➤ Légumier inox 22 cm	8.50 €
➤ Cuillère à café	2.00 €	➤ Tasse à café	2.55 €
➤ Couteau	5.00 €	➤ Soucoupe ( Oslo blanc)	2.05 €
➤ Coupe 13cl	2.00 €	➤ Tire-bouchon	8.90 €
➤ Verre ballon 19cl	2.00 €	➤ Corbeille à pain	7.00 €
➤ Verre ballon 12 cl	2.00 €	➤ Pot Inox 100 cl	20 .00 €
➤ Verre buvette 9cl	0.90 €		

### **Tarif de reproduction de documents administratifs :**

Frais d'accès au service : 15 €

Page A4 : 0.20 €

Page A3 : 0.40 €

Prise de vue numérique : 1 € (ces tarifs ne s'appliquent pas aux documents déjà disponibles sous format numérique)

Remboursement des frais d'envoi aux tarifs en vigueur

( Unanimité)

## 2- Indemnités des élus

En application des dispositions de l'article L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux auquel le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Compte tenu d'une charge de travail de plus en plus importante et de nouveaux dossiers à traiter, il est proposé de modifier les délégations de fonctions et notamment d'alléger la charge de Mr Michel Touraine pour lui permettre de prendre en main de nouveaux dossiers et d'attribuer la délégation affaires scolaire à un conseiller municipal. Mr Touraine garde la délégation sport. Mr Touraine aura notamment en charge les dossiers Base Adresse Nationale, Plan Communal de Sauvegarde, cheminements doux et pumtrack...

En conséquence il est proposé d'allouer une indemnité de fonctions à Madame Marie-Claude Pagneux ayant reçu délégation, par arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2023. Cette délégation sera valable pour la durée restant du mandat.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire globale, il est proposé de fixer les indemnités des élus comme suit :

Maire : 50.18% de l'indice 1027 ( au lieu de 51.6 %)  
Adjoints : 18.38% de l'indice 1027 ( au lieu de 19.8 %)  
Conseiller délégué : 8.51% de l'indice 1027

(15 voix pour 2 abstentions )

## 3- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – avis

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal émet un avis favorable.

( Unanimité)

## 4- Subventions exceptionnelles :

**Histoire et Tradition** : une demande de subvention exceptionnelle a été formulée en vue de participer au financement du matériel nécessaire à la projection d'un film sur la guerre d'Algérie suivi d'un débat. Le cout est de 867.60 €. Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 400 € à titre exceptionnel

**Projet scolaire** : deux enseignantes de l'école élémentaires du Grand Cyprès organisent une classe découverte pour les élèves de CM2 et ULIS. Le prix de la semaine est de 390 par élève et la participation demandée pour la commune de Pont de Vaux est de 130 € par élève. 15 élèves sont domiciliés à Pont de Vaux, le montant de l'aide demandée est donc de 1950 €. Le conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

( Unanimité)

## 5- Remboursement de frais à un agent

Le conseil municipal décide de rembourser la somme de 111.70 € correspondant à des billets de train à Mr Baptiste Garrone pour un voyage à Paris dans le cadre de sa mission.

( Unanimité)

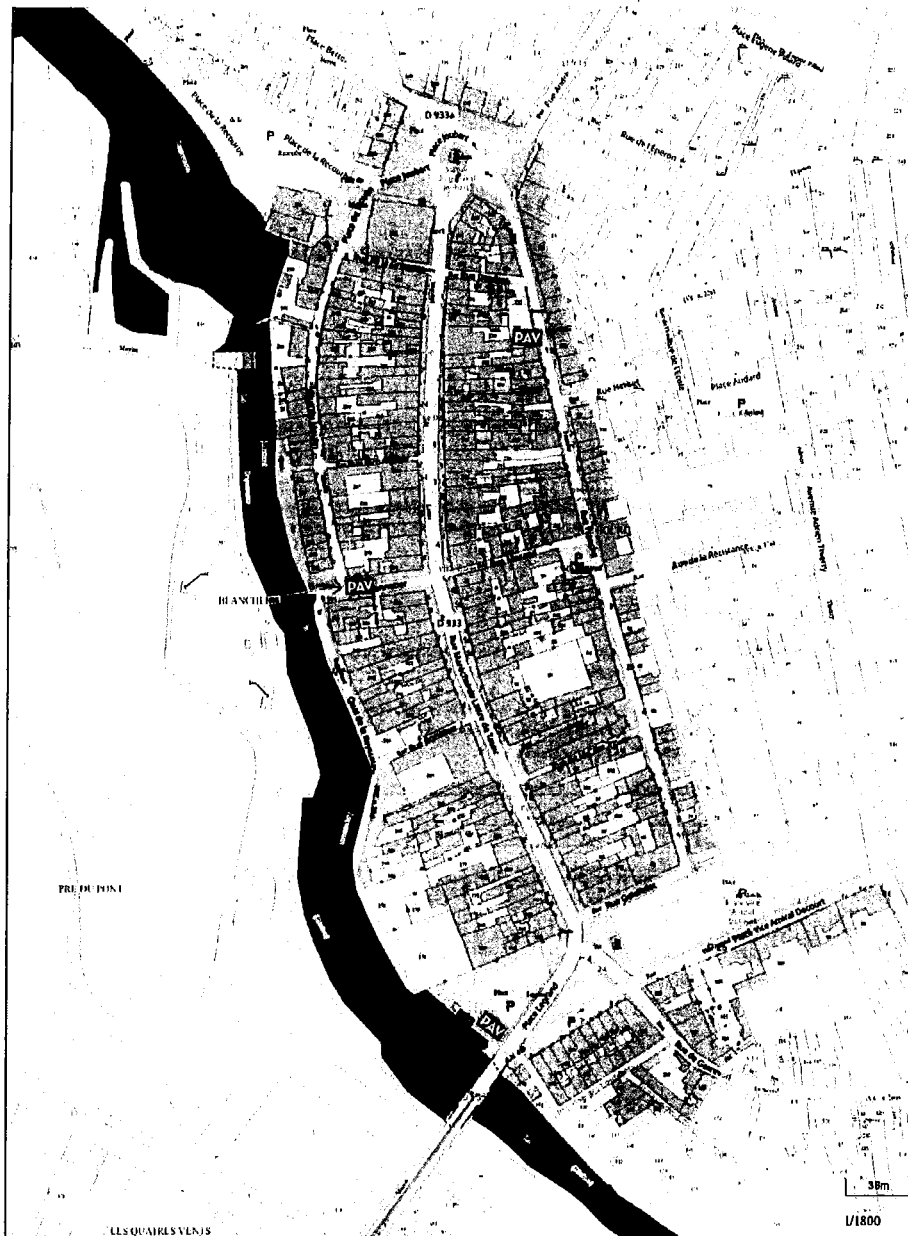
## 6- Questions diverses

- Charte chromatique du CAUE : la mission a été confiée au CAUE de réaliser une charte chromatique pour le centre-ville de Pont de Vaux afin de proposer aux personnes souhaitant faire des travaux un document cadre.

Le projet de document est présenté au conseil municipal.

- Mise en place des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères : Les travaux ont débuté. Les badges pourront être retirés à la mairie pour les habitants concernés les jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12 h.

Les habitants de la zone ci-dessous sont invités à venir retirer leurs badges munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les toilettes publiques de la capitainerie ont été vandalisées.
  - Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de festival organisé par de jeunes Pontevallois qui pourrait se dérouler en septembre.
  - Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés par l'entreprise SOCAFL Place Joubert. Parmi ceux-ci il s'agissait d'intervenir sur l'îlot diviseur pour permettre la giration des cars, de remonter des tampons affaissés et de changer une canalisation d'eaux pluviales. Un diagnostic caméra avait été fait sur cette canalisation, car les eaux pluviales ne s'évacuaient que très difficilement. En réalisant les travaux, il s'est avéré que la conduite était en bon état mais complètement obstruée par du riz. Monsieur le Maire précise que cet emplacement est occupé les jours de marché par un marchand de paëlla. Monsieur le Maire est allé à la rencontre du forain qui indique qu'il veillera désormais à ne plus rien déverser dans le réseau d'eaux pluviales. Monsieur le Maire souhaite déplacer le forain mais celui-ci indique que cela risquerait de lui faire perdre de la clientèle. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après discussion il est décidé qu'un courrier sera adressé au forain pour l'avertir qu'en cas de récidive il sera exclu définitivement du marché.
- Monsieur Nicolas Perche indique qu'il serait bien de faire un rappel à tous les forains pour la propreté du marché.

Monsieur le Maire précise que lorsque les PAV ordures ménagères seront opérationnels toutes les poubelles de ville seront supprimées. Il faudra alors que les forains récupèrent leurs déchets.

- Françoise Delay indique que le site internet est à présent opérationnel et que les formations ont eu lieu
- Un comité de pilotage se réunira prochainement pour prévoir les plantations de cette année.
- Le repas des anciens sera un repas à emporter
- Une journée organisée par AGIRC ARCCO sera organisée en partenariat avec des associations
- Une action est en cours avec la gendarmerie pour la prévention des violences intra familiales
- Michel Touraine indique que les effectifs des écoles sont en baisse et que l'inspection académique nous a informé de la forte probabilité d'une fermeture de classe. Un argumentaire est en cours de rédaction pour éviter cela.
- Marie Claude Pagneux indique que le service minimum a été mise en place à l'occasion de la grève du 18 janvier. Tout s'est bien passé
- Jeanine Guillain indique qu'une plaque d'égout est descellée Place Poisat. Elle exprime son mécontentement au sujet des utilisateurs de la salle des sports pour l'exposition gastronomique (chaîne de cadenas cisailées, rangement anarchique). Jeanine Guillain remercie les services techniques pour le nettoyage de la place Poisat.
- Raphaël Berthiller indique que l'abri bus Place Joubert est trop petit pour le nombre d'enfants qui attendent.
- Janine Parent indique qu'il faudrait mettre une poubelle place Joubert pour éviter les détritiques (papiers...)
- Mr Franck Dussud indique qu'une nouvelle collecte est en cours pour l'Ukraine. Les dons peinent à arriver
- Janine Parent indique qu'une visite de l'église en compagnie du prêtre et des représentants des Arts sacrés a eu lieu. Des travaux sont à envisager
- Le fonds ancien de la bibliothèque municipale constitué de 6600 ouvrages est en dépôt aux Archives Départementales qui demandent à ce qu'une décision soit prise sur le devenir de ces derniers. Une visite aura lieu sur place en présence de Florine Lacharme, responsable de la bibliothèque de Pont de Vaux
- A l'occasion des 400 ans du Duché de Pont de Vaux de nombreuses animations seront organisées. Les vitrines des commerçants sont dès à présent décorées avec un rappel de cette date.
- Pascal Pion indique que le dossier de candidature pour une gendarmerie a été envoyé avec le soutien des maires de la communauté de communes de Mr Xavier Breton et des trois sénateurs du Département.
- Nathalie Buffy constate que la zone bleue a libéré des places de stationnement. Toutefois elle déplore que de nombreux automobilistes continuent à stationner à contresens. Il est rappelé que cette infraction au code de la route est sanctionnée d'une amende de 35 euros.
- Nicolas Perche demande si il peut être destinataire du document présenté par la communauté de communes lors de la réunion publique relative aux ordures ménagères. Une demande sera faite à la communauté de communes.
- Danièle Massu demande où on en est avec les familles ayant des impayés de cantine. Certaines ont régulariser d'autres familles sont à présent en difficulté. Elles seront convoquées et le règlement sera modifié pour la prochaine rentrée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h

PONT DE VAUX le 6 février 2023

Le Maire  
Yves PAUCET

